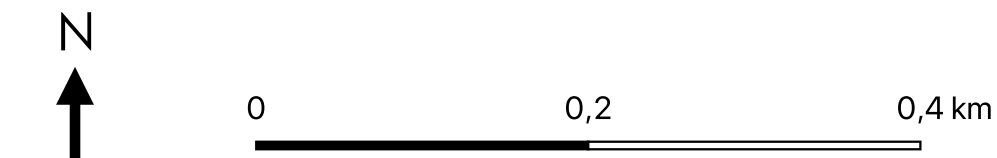


Règlement local de publicité
Caen la mer

Commune de Bénouville

Zonage de publicité
Tome 3 - Annexes

Document approuvé en conseil communautaire le 18/12/2025



Sources :
Communes, bâtis, parcelles : DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2022
Réseau routier : Bd Topo - IGN © 2022

Réalisation : bureau d'études GoPub Conseil
Date de réalisation : 28/10/2025



Zonage des publicités et préenseignes

- ZP1b : Secteurs agglomérés < 10 000 habitants : toutes les autres communes de Caen la mer
- ZP2 : Centres commerciaux de Ouistreham et Troarn et zones d'activités économiques de Caen la mer hors ZP3

Secteurs de restriction de luminosité (10m de tampon autour des zones identifiées)

Secteurs de restriction de luminosité liée aux ZNIEFF de type II (10m de tampon autour des zones identifiées)

Secteurs patrimoniaux avec sites classés

Axes principaux du réseau viaire

Bâti

Parcelle

Limites communales

Nota :
Dans les espaces hors agglomération, les publicités et les préenseignes sont interdites sauf préenseignes dérogatoires.
En site classé, les publicités et les préenseignes sont interdites (sans dérogation possible)

